



**Syndicat National unifié des Directeurs, des Instituteurs,
des Professeurs des écoles de l'Enseignement public Force
Ouvrière**

Syndicat départemental du Maine et Loire

snudifo49@wanadoo.fr

Magali LARDEUX
Secrétaire départementale du
SNUDI FORCE OUVRIERE de Maine et Loire

Angers , le 3 septembre 2018,

A Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale de Maine et Loire

Objet : Conditions de la rentrée 2018 pour les personnels et désorganisation dans les écoles du Maine et Loire

Monsieur le Directeur Académique,

Par ce courrier, le SNUDI FO souhaite attirer votre attention sur les conditions de rentrée pour un certain nombre de collègues en poste fractionné, de collègues à temps partiel et pour les collègues remplaçants...

En effet, en ce jour de rentrée, de nombreux collègues TS/TD, sur poste fractionné ou à temps partiel interpellent le SNUDI FO **parce qu'ils ne connaissent toujours pas la composition complète de leur poste ou le jour de leur complément, ni qui les complète!**

Ce dysfonctionnement nous alerte sur la surcharge de travail du personnel administratif qui se trouve en incapacité de gérer dans les délais toutes les affectations des personnels. Cela confirme les revendications que nous formulons depuis plusieurs années : le retour à un mouvement en deux phases dès l'année prochaine et le recrutement des personnels administratifs nécessaires. Mais l'urgence aujourd'hui, est de donner une réponse rapide sur leur complément d'affectation ou leurs jours travaillés aux collègues concernés afin d'améliorer les conditions de la rentrée et de ne pas détricoter sans cesse les emplois du temps des collègues qui ont signé des contrats avec leurs assistantes maternelles par exemple. Nous nous rapprochons des services pour obtenir des réponses rapides.

Par ailleurs, lors de la CAPD de juillet 2018, vous nous aviez indiqué que les remplaçants rattachés à une école à quatre jours ne seraient pas d'astreinte les mercredis et vous envisagiez des solutions pour les besoins périodiques plus importants (maillage des écoles de rattachement réajusté, volontariat, paiement des heures supplémentaires ou récupération choisie...) Pourtant, ces derniers jours, les collègues remplaçants ont appris du bureau des remplacements qu'ils devaient se tenir prêts à remplacer à tout moment (et donc prévoir un moyen de garde coûteux pour leurs enfants tous les mercredis alors qu'une majorité d'écoles sont à 4 jours...).

Le SNUDI FO 49 s'étonne des informations transmises aux collègues remplaçants par le bureau de remplacement et demande que la situation soit clarifiée. Notre demande est toujours que les remplaçants rattachés sur une école de 4 jours ne soient pas appelés les mercredi matin et puissent organiser leur vie de famille. Ainsi, l'Administration n'aura pas non plus de difficulté à rendre toutes les heures "d'astreinte" dûe.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Académique, l'expression de toute ma considération.

*Pour le SNUDI FO 49,
La secrétaire départementale
Magali Lardeux 06 84 44 65 75*